Penhoet

Ce village se situe à l'entrée de la presqu'île de Locoal. Il se divise en fait en deux hameaux, Penhoet-Vraz et Penhoet-Vihan.

Georges GUILLEVIC et Renée LE BOUIL (n°1188-1189) se marient vers 1650. Leur fils Georges (n°794) naît le 21 Février 1651. Il est baptisé à la maison par crainte de mort par son grand-père Julien GUILLEVIC, puis est porté à l'église. Le frère cadet Yvon, né en Mars 1653, a pour marraine Gilette PAYEN résidant à SARZEAU. Un autre enfant né en Mars 1655 a pour parrain Guillaume LE BLOUH, recteur de LOCOAL, et pour marraine Jeanne LE PRADO, épouse de Jacques LE CROM (n°1106-1107) du bourg. Georges GUILLEVIC travaille la métairie du Bois dépendant du prieuré de Locoal. L'exploitation s'étend sur environ 11 hectares, dont plus de la moitié n'est que landes proches de la colline surnommée la *Montagne de Langle*. Une partie donne à l'ouest de l'étang du moulin à mer du Bois, où les paysans des terres du prieuré en Locoal-Auray sont sujets de suite. Un grand pré de plus d'un hectare et demi est situé entre la maison prieuriale et la mer. Autrefois travaillée à la tierce gerbe, la métairie est en fait baillée comme une tenue à domaine congéable. Les édifices appartiennent à Georges GUILLEVIC, le fond au prieur. Les rentes fixes s'élèvent à 15 perrées, une moitié en seigle, l'autre en froment. La famille semble aussi travailler des terres à La Forest, avec les GUEGANNIC.

P1523 f°5481 (AN) - Terrier du domaine d'Auray / Locoal - 11/05/1679

Déclaration

Raymond LE DOUX, prieur commendataire, déclare posséder sous le domaine du roi le prieuré de St Goual en Locoal, dont il dépend notamment les terres suivantes

Description f°5493v

La métairie de Grand Bois, dont les édifices appartiennent à Georges GUILLEVIC qui la laboure, et le fond dépend du prieuré. Autrefois travaillée à la tierce gerbe, elle est à présent sixée en métairie pour en payer par an 15 perrées moitié seigle, moitié froment mesure d'Auray, et consiste :

1 grand parc de terres chaudes et landes cerné de fossés, donnant au nord sur le chemin du pont à l'église......8 jx 17C

Cette métairie est principalement entourée des métairies de Penhouet, de la Porte, de la Cour toutes dépendantes du prieuré, dont les terres sont sujets à corvées, suite de cour et moulins à mer du Bois en la juridiction d'Auray, de Kertadic en la juridiction d'Hennebont.

[Total: 23 jx 21C dont landes 9 jx 26C, labeurs 2 jx 11C, landes et labeurs 8 jx 17C, pré 3 jx 47C]

Le 2 Juin 1671, Georges GUILLEVIC fils épouse Julienne STEPHAN (n°794-795), du même village (voir plus loin). La célébration se déroule en présence de Georges GUILLEVIC père, Guillaume STEPHAN grand-père, Julienne LE CLOEREC mère de Julienne, Jean LE CROM, François LE PRADO, messire Jean JEHANNO prêtre. Du couple naît notamment Michelle GUILLEVIC (n°297) le 23 Août 1684, presque un an jour pour jour après le décès de son grand-père Georges GUILLEVIC le 20 Août 1683.

Christian Duic 28/07/01

Après une mort présumée précoce de Julienne STEPHAN, son mari Georges GUILLEVIC semble se remarier en secondes noces à Mauricette GOURONC, et en troisièmes à Jeanne LE CAROUR, veuve de Yves PENVEN, en 1692 à Riantec. Michelle GUILLEVIC se marie en 1714 à Pierre BREUREC (n°296) originaire du <u>Stervins</u> en RIANTEC, où le couple reste quelques années. Son père Georges GUILLEVIC serait mort à RIANTEC.

-oOo-

La famille STEPHAN vit à Penhouet depuis au moins 1620. Elle y possède une petite parcelle d'héritages en labeur d'environ 3000 m2 sous le domaine du roi. Fils de Guillaume (n°2380), Georges STEPHAN et Julienne LE CLOEREC (n°1190-1191) se marient dans les années 1650. Leur fille Julienne (n°595) naît le 4 Février 1655, ayant pour parrain le prêtre Georges LESCHAT. A son mariage en 1671 avec Georges GUILLEVIC (n°593, voir plus haut), elle est orpheline de père.

P1523 f°5855 (AN) - Terrier du domaine d'Auray / Locoal - 01/01/1680

Déclaration

Julien RIENNES et Julienne LE CLOUEREC, veuve de Georges STEPHANT et faisant pour ses enfants mineurs, de Penhouet en LOCOAL, déclarent posséder une pièce de terre sous le domaine du roi.

<u>Descripti</u>on

Une pièce de terre à labeur ARDRAN ER LOC, donnant de toute part au sieur de St Jean Le Mezec d'Auray, sauf au bout du midi qui donne sur la mer, contenant en fond ¾ de journal moins 9 cordes.

Origines et charges

Les biens proviennent des successions de leurs prédécesseurs, qui en avaient joui plus de 60 ans. Aucune rente ni rachat ne sont dûs au roi, sauf obéissance, lods et ventes, avant comme après la Réformation.

Christian Duic 28/07/01